

II

LES HEURS

DE LA

CHEVALERIE

RAYMOND DE MONDRAGON
ET BERTRAND DE FORCALQUIER
de l'hommage féodal à la culture des troubadours

La matrice à charnière de Raymond de Montdragon est conservée à la Bibliothèque nationale. Il n'en est pas connu d'épreuve ancienne attachée à un document du Moyen Âge. Aussi bien n'en sera-t-il pas fait d'étude critique, ici. Mais il semble qu'il demeure encore fort à dire pour qui veut l'observer et il n'est pas question d'épuiser aujourd'hui le sujet, loin de là. La légende est la même sur les deux faces : SIGILLUM RAIMUNDI DE MONTEDRAGONE.

Qu'il soit permis d'éliminer, tout d'abord, le revers avec ses dragons fantastiques qui se tiennent par la barbichette, et dont les extrémités se terminent en pointes de flèches ou en têtes de griffons. L'immense réserve de la faune médiévale, avec ses animaux réels ou imaginaires, aurait pu être ouverte afin d'y puiser des termes de comparaison et d'éclairer le sujet. Il n'en sera rien puisque, au moment même de la rédaction de cet article, une grande exposition de la Monnaie¹ donnera aux collectionneurs l'occasion de mettre en valeur leur bestiaire métallique ou sigillaire.

En sacrifiant ce thème, pourtant bien séduisant, ne risque-t-on pas de se priver de la meilleure moitié du sujet ? Non, car chaque sceau soulève tant de questions diverses que demeure encore l'embarras du choix ; le rapprochement avec les armes de la famille suffira pour cette fois : *de gueules au dragon monstrueux d'or ayant la face humaine, la barbe, les griffes et la queue terminées en serpents qui se rongent le dos et tenant sa barbe avec sa griffe dextre*. Le revers présente deux dragons conformes à cette description.

**Texte original paru dans le *Club français de la médaille*, n° 43-44, 2^e trimestre 1974, p. 88-89
et *ibidem*, n° 14, 1^{er} trimestre 1967, p. 25**

¹ Exposition internationale de la médaille actuelle : Hôtel de la Monnaie, Paris, octobre-novembre 1967.

La technique proprement dite et le mode d'emploi d'une matrice à charnière, comme est celle de Raymond de Montdragon, ne manqueront pas de piquer la curiosité. Le diamètre est de 70 mm. Aspect purement technique encore que la recherche des causes d'érosion du relief de ce sceau au cours des tirages successifs qui en sont faits de proche en proche, d'empreinte en creux puis, de nouveau, de creux plus ou moins usé en empreintes de plus en plus poétiques, de moins en moins précises et dont on finit par se demander si elles sont issues, originellement, de la même matrice. Les dernières épreuves aux contours adoucis paraissent plus médiévales.

De l'examen de la face, la légende, à elle seule, nous plonge dans une époque bouillonnante d'activité dans cette fin du XII^e siècle et à l'aube du XIII^e, aux confins du Dauphiné, de la Provence et du Comtat Venaissin.

La terre de Montdragon, qui a donné son nom à un célèbre barrage, est située en Provence, au diocèse d'Orange, mais elle est enclavée dans le Comtat Venaissin. Ce qui n'a pas manqué de lui donner une certaine célébrité dès le Moyen Âge. L'archevêque d'Arles, Raymond de Montrond, reçoit, en 1171, l'hommage de cette terre de la part de Guillaume de Montdragon. Par la suite, les archevêques d'Arles prirent le titre de princes de Montdragon.

La scène d'hommage enfin, pour être bien connue, n'en provoque pas moins d'interminables discussions sur le costume et le sexe des personnages et les marques distinctives de la tenue civile et de la tenue militaire, tandis que tout un chapitre de l'histoire des institutions féodales est illustré par la représentation de cette scène où le vassal met ses mains dans les mains et remet le bâtonnet symbolique à son suzerain. Il ne s'agit pas, hélas ! d'une scène d'amour courtois comme l'ont cru tant d'éditeurs au XIX^e siècle.

L'interprétation correcte de cette image demande quelques éclaircissements : il n'est pas douteux qu'il s'agit d'un hommage rendu à Raymond de Montdragon. Ce dernier, étant chez lui, dans sa forteresse de Montdragon, est, tout naturellement, en costume civil, c'est-à-dire en robe. Au contraire, le vassal qui se déclare solennellement « son homme-lige » s'est équipé, pour l'occasion, de pied en cap. Il est assez surprenant de trouver cet instantané illustrant une des plus fameuses institutions de l'ancienne France, le lien féodal d'homme à homme, la foi, auquel se surajouteront plus tard les formalités de l'aveu et du dénombrement de tous les biens que l'on « avoue » tenir de son seigneur.

Un rapprochement peut être fait avec le sceau de Bertrand comte de Forcalquier, qui porte une robe assez semblable à celle de Raymond, tandis que sur l'autre face du sceau, de type équestre, il est en armes. Avec ce sceau il faut se reporter quelques décennies auparavant, en 1168. C'est l'époque où la Provence est disputée entre la maison de Barcelone et la maison de Toulouse. Si l'Histoire ne nous l'apprenait, nul ne pourrait hésiter une minute : en voyant le sceau du comte de Forcalquier, tout le monde peut conclure qu'il avait une préférence secrète pour Toulouse et le Languedoc, la terre privilégiée des troubadours et des cours d'amour.

Si l'on peut, en effet, hésiter au sujet du sceau de Guilhem VIII de Montpellier jouant de la harpe et douter s'il a voulu évoquer David et les psaumes ou avouer son goût pour le chant contemporain, l'instrument de musique dont Bertrand de Forcalquier joue est bien destiné à nous éclairer sur ses talents en ce domaine. Poésie, chant, musique, c'est la culture des troubadours, c'est le foyer intense d'activité intellectuelle du Languedoc, au moins dans ses grands centres urbains.

Nul ne s'étonnera de voir, sur une face du sceau, ce grand seigneur à cheval et en armes. Nul ne doit non plus être surpris par la robe, extrêmement souple, qu'il porte, au revers, pour se livrer à son occupation favorite : il ne s'agit pas d'un violon, mais d'éminents spécialistes, parmi lesquels la comtesse Hubert de Chambure, reconnaissent la gigue ou la viole.

Cette incursion en Provence fait néanmoins sentir certains caractères propres à cet aimable pays et qui frappent encore l'homme du Nord qui y pénètre pour la première fois : goût du faste, courtoisie exquise, inoubliable hospitalité. Ces sceaux n'auraient pas été recueillis et ne pourraient pas être présentés aujourd'hui si, naguère, une grande protectrice des arts et de la culture n'avait, devant tous les châtelains de Provence, réunis chez elle, annoncé en termes si chaleureux la visite du collecteur qu'il trouva, tout le long de son chemin, toutes les portes grandes ouvertes : qu'il soit permis, quelques années après, d'exprimer gratitude et respect à cette si intelligente coopération culturelle ; qu'il soit permis d'ajouter que l'illustre Bibliothèque Méjanès d'Aix a été au cœur de toute l'affaire, tandis qu'à Marseille, dépositaire du Trésor des chartes des Comtes de Provence, et à Avignon, dans le palais des Papes, d'autres amitiés, précieuses, aplanissaient toutes les difficultés.



St 82 et St 82 bis - Raymond de Montdragon (matrice à charnière ci-dessous – BNF)
vers 1200 - 70 mm



F 1556 bis - Gérard de Saint-Aubert,
sceau secret (1194) - 39 mm



F 1557 bis - Gérard de Saint-Aubert,
sceau secret (1199) - 35 mm

JEAN DE FRANCE, DUC DE BERRY

à ses plus belle heures

Quels sont les sceaux que fit graver, à l'apogée de sa carrière d'homme d'État et de mécène, le troisième fils de Jean le Bon, le frère de Charles V (1337-1380), de Louis, duc d'Anjou (1339-1384), et de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne (1342-1404) ? Tel est l'objet, volontairement limité, de cette brève étude.

Avant même de se pencher sur ces sceaux, l'observateur averti peut être certain que ces matrices ou ces cachets doivent être des œuvres d'art exceptionnelles, car la sûreté du goût de Jean de Berry (1340-1416), fils de roi et pair de France, comte de Poitou, duc de Berry et d'Auvergne, lieutenant général en Languedoc, est légendaire aussi bien que celle de ses frères. Constructeur, amateur d'orfèvrerie, de bijoux ou de manuscrits enluminés, jamais ce prince ne s'est contenté d'un résultat moyen. Et son rôle n'a pas été, assurément, un rôle purement passif. Il est sûr qu'il exerçait en personne un choix décisif devant les divers projets d'architecture ou de décor qui lui étaient soumis. Il est certain, même, qu'il inspirait les motifs et imposait le sujet aux artistes dont il s'attachait les services et qu'il traitait avec sa générosité coutumière et surtout avec une amitié élective.

L'examen des sceaux permet de faire la démonstration de ce rôle personnel joué par le duc Jean. En prenant, en effet, le sceau en pied comme sujet d'étude, il apparaît que l'idée de se faire représenter debout ne peut venir que de la volonté délibérée de l'intéressé. En choisissant cette représentation de type pédestre, habituellement réservée aux ecclésiastiques et aux femmes, et très rarement employée par les féodaux, même du rang le plus élevé, il semble que le duc de Berry ait voulu marquer qu'il n'était certes pas en mesure de se hausser au rang des souverains en faisant graver un sceau de majesté (assis sur un trône) mais qu'il était bien décidé à ne pas se laisser confondre avec les simples seigneurs, généralement représentés à cheval. « Roi ne puis... », semble-t-il nous transmettre à travers les siècles, par cette image de lui-même qu'il a choisi de nous laisser. L'ambition, à peine contenue, que dévoile ce sceau apparaîtra

Texte original paru dans le *Club français de la médaille*, n° 26, 1^{er} trimestre 1970, p. 12-17

d'une manière plus claire encore si l'on rappelle les noms des princes qui utilisent les sceaux en pied : Jean, vicomte de Rohan, en 1381 ; Jean de Ligne, en 1406 ; Enguerrand de Coucy, en 1380. Dans ces trois cas, il s'agit de familles dont les prétentions justifient l'hypothèse avancée sur le sens à attribuer à ces représentations de type pédestre.

Pour ce qui concerne l'exercice du pouvoir en France, l'examen des sceaux est également assez révélateur. Aussitôt après la mort de Charles V, le 16 septembre 1380, les dispositions prises par lui dès le mois d'octobre 1374 pour éviter toute discussion entre les membres de la famille furent ignorées et, si Louis d'Anjou fut effectivement régent quelques semaines, jusqu'au couronnement de Charles VI (4 novembre 1380), le pouvoir fut, en fait, collégial. Les quatre oncles de Charles VI prirent toutes les décisions, en particulier, le 30 novembre 1380, de substituer à la monarchie proprement dite un conseil permanent de douze membres présidé par le duc d'Anjou et dont aucune décision ne serait valable si deux au moins des ducs-oncles n'y assistaient. Le duc d'Anjou n'avait pas même voix prépondérante et prit, par une convention secrète, l'engagement de ne pas imposer de décision sur un sujet grave : mariage du dauphin, paix, guerre, finances. Pour les types de sceaux, on pourrait croire que la qualité de régent entraîne la représentation debout. Il n'en est rien, puisque Louis d'Anjou n'a pas de sceau en pied ; sans doute parce que, dès le 29 juin 1380, il était roi de Naples et de Sicile comme héritier de la reine Jeanne I^{re}, appelée couramment la reine de Jérusalem. Le duc de Bourgogne Philippe le Hardi, qui se fit graver cinq sceaux équestres magnifiques, n'a pas employé la représentation debout. On sait ce qu'il en est du duc de Berry. Le quatrième duc, Louis II de Bourbon, était le frère non plus du père, mais de la mère de Charles VI, et il ne craignit pas de se faire représenter debout sous sa tente, dans une magnifique composition qui apparaît pour la première fois en 1394. Sa présence au conseil vient de la volonté même de Charles V, qui le charge de veiller spécialement sur le jeune dauphin de douze ans. Mais il est, en ces temps troublés, un autre prince qui, par les mâles, et par droit héréditaire, est plus proche du trône : c'est Pierre d'Alençon, fils de Charles II de Valois, frère de Philippe VI. Ne voulant céder le pas sous aucune forme au duc de Bourbon, il est en pied sur son sceau en 1398. La démonstration du sens donné à cette station debout semble maintenant définitive, puisque même les exceptions apparentes s'expliquent avec une logique parfaite.

Le second signe de l'intervention personnelle de Jean de Berry dans la confection de ses sceaux réside dans la présence de symboles originaux que l'on y voit paraître tout au long de son existence. Son premier sceau équestre, en 1359, alors qu'il a 19 ans

(D 1081), porte des M renversés qui peuvent se lire soit W, soit la lettre grecque oméga. Le second, en 1365 (D 419), se détache sur un fond guilloché chargé d'une croix qui rappelle la croix de Toulouse. Le troisième sceau (D 420) a un champ treillissé encore plus finement où l'on croit distinguer pour la première fois têtes de cygnes et d'ours. En réalité, l'exemplaire est assez usé pour qu'il soit impossible de décider si ce ne serait pas plus simplement têtes d'aigles et de lions alternées.

Le grand sceau qui est l'objet principal de cette étude serait donc, vers 1379, c'est-à-dire avant l'apparition de tous les autres sceaux en pied, le quatrième grand sceau du duc (D 421). Il a deux contre-sceaux différents. Le plus décoratif fait place, cette fois, indiscutablement, à l'ours et au cygne.

Un cinquième grand sceau, conservé aux Archives du Cher (D 422), montre le duc debout à mi-corps, armé d'une épée, au sommet d'une muraille crénelée, accompagné à sa droite d'un vieillard portant son heaume fleurdéliné, à sa gauche d'un autre vieillard portant son écu, le tout sous d'élégantes arcatures gothiques.

Quant aux petits sceaux ou sceaux secrets, ils sont tous aussi originaux et font place inmanquablement à l'ours et au cygne. Le sceau D 427, de 1384, porte aussi une représentation debout du duc, mais un grand écu qu'il tient des deux mains ne laisse voir que le haut du corps, tandis qu'une mer ondulée baigne les pieds du cygne qui sert de support à dextre de l'écu. La composition la plus exceptionnelle est, soit l'écu rond avec lequel semblent jouer six ours (D 429), soit l'ours debout portant attaché au col l'écu de Berry (St 1431).

Il est curieux de constater qu'aucun de ces sceaux ne figure dans les trois inventaires de Jean de Berry dressés en 1401, en 1413 et enfin à sa mort en 1416. C'est, sans doute, parce que leur caractère officiel n'en faisait pas des pièces de collection, mais des instruments pour la validation d'actes authentiques et que, bien loin d'être confiés au garde des joyaux, ils étaient entre les mains du chancelier du duc.

Parmi ceux qui figurent aux inventaires ne se trouvent que des anneaux ou des signets. Le seul objet qui ait droit au titre de sceau est formé d'un saphir gravé de trois fleurs de lis, des lettres *DUX* et d'un petit lion en chef : encore est-il précisé que ce scel demeurait entre les mains de Pierre de Gines, secrétaire du feu duc. Ces signets et ces anneaux sont gravés d'une tête d'enfant, « du visage de Monseigneur contrefait au vif », d'un ours, d'un « duc », d'une tête de reine, d'une tête d'homme, d'une effigie de saint Louis; ils occupent deux pages et 9 numéros d'un inventaire qui comporte 1250 articles. À vrai dire, les anneaux n° 387, 389 et 394 ressemblent par leur description à des sceaux. Mais,

de toute façon, ils ne représentent qu'une part infime du prodigieux trésor divisé en bijoux pour chapelle, bijoux pour le corps de monseigneur le duc, pierreries des bijoux et vaisselles dépecés, livres...

Comment en évoquer la splendeur ? Or, améthyste, rubis balais, camaïeux, chalcédoine, cristal, diamant, émaux, émeraudes, jaspe, perle, rubis, saphir sont des mots qui reviennent à chaque ligne. Les reliquaires, les tableaux d'or, les salières en forme de nef, les tapisseries semblent les objets les plus prisés. Il s'agit pour une part de cadeaux reçus en étrennes, d'autre part d'objets achetés avec sagacité. Beaucoup des objets inventoriés en 1401 avaient été donnés depuis longtemps en cadeau ou avaient été démontés pour en fondre l'or avant 1416. Seuls les livres demeurent au complet. Mais de quels livres s'agit-il ? Des plus beaux livres du monde, écrits au début du siècle qui verra apparaître l'imprimerie : le *Psautier* d'André Beauneveu, les *Très Belles Heures*, les *Belles Heures*, les *Heures de Turin*, et combien d'autres œuvres, profanes ou non, qui sont encore l'orgueil de la Bibliothèque nationale au même titre que les manuscrits de Charles V, ou du Musée Condé au même titre que les miniatures de Fouquet. Ces manuscrits évoquent les constructions de Jean de Berry, aucune de ses résidences qui n'ait été l'objet de ses soins, qui n'ait inspiré ses décorateurs : l'hôtel de Nesle, les châteaux de Bicêtre, d'Étampes, de Saumur, de Poitiers, de Mehun-sur-Yèvre, de Bourges, de Riom avec leurs saintes chapelles si somptueusement dotées !

On hésite encore sur l'identification des châteaux qui ont servi de modèle à certains de ces dessins; on discute encore sur l'attribution des miniatures aux peintres dont on sait pertinemment qu'ils ont travaillé pour le duc. Ce qui est certain, c'est qu'en moins de quarante ans, de la mort de Charles V à la mort du duc de Berry, l'art de la peinture a fait des progrès décisifs : la conquête de l'espace. Le dernier sceau du duc ne donne-t-il pas d'ailleurs l'impression de la troisième dimension ? A semblable mécène, faut-il appliquer le jugement de l'Histoire ? Aucune vie peut-être, même dans ces temps de guerre, n'a connu de pareils changements : au faîte du pouvoir un temps, il en fut écarté progressivement par son frère Charles V et cela dura jusqu'à la fin du règne. Cependant, même lorsqu'il était loin de l'exercice du pouvoir, son rôle fut important, et un exemple, choisi au moment même où le sceau en pied était en confection, donnera une idée de ses activités.

Dans les tout derniers jours de 1378 et au début de 1379, Jean de Berry est chargé par le roi son frère de recevoir et d'accompagner l'empereur Charles IV, leur oncle, ainsi que son fils Wenceslas, le roi des Romains ; Jean de Berry et Philippe de Bourgogne ne se

rendent pas à Cambrai, dernière ville d'Empire, ce sont d'autres ambassadeurs qui vont accueillir en terre française l'empereur : c'est à Senlis seulement qu'ils vont au-devant de leur oncle et, dès lors, le rôle du duc de Berry va demeurer prépondérant; il prononce l'allocution de bienvenue, il assiste à la rencontre de l'empereur valétudinaire et du somptueux cortège royal, il participe au Conseil royal qui arrête les principaux thèmes du discours que Charles V prononcera devant l'empereur. Il s'agit à la fois de souligner l'indépendance totale de la politique française, mais aussi de justifier la position de la France vis-à-vis de l'Angleterre. À la fin du séjour de l'empereur, le duc de Berry, accompagné du duc de Bourgogne son frère et du duc de Bourbon, beau-frère du roi, se rend avec Bureau de la Rivière, l'indispensable conseiller, au château de Beauté-sur-Marne prêté par le roi à l'empereur. C'est encore à Jean de Berry qu'il échet de parier au nom du roi et de remettre les objets d'orfèvrerie, du travail de Paris, offerts par Charles V : le commentaire était parfois délicat. Pour les deux flacons d'or en forme de coquille où était figuré saint Jacques montrant à Charlemagne le chemin de l'Espagne, Jean de Berry sut souligner que ce cadeau signifiait que Charles V ne voyait en son oncle que le pèlerin traversant la France et, à aucun titre, un supérieur de quelque nature que ce soit.

Les exactions fiscales auxquelles il a soumis ses domaines demeurent sur sa mémoire une tache. Ni ses largesses, ni son mécénat si éclairé fût-il, ne sauraient les excuser.



D 1081 - Jean de Berry,
comte de Poitiers (1359) - 85 mm



D 419 - Jean de Berry, 1^{er} type ducal
(1365) - 85 mm



D 420 - Jean de Berry, 2^{ème} type
(1367) - 90 mm



D 421 - Jean de Berry, 3^{ème} type
(1379) - 95 mm



D 422 - Jean de Berry, 4^e type
(1397) - 85 mm



D 424 - Jean de Berry,
4^{ème} sceau secret (1393) - 42 mm



D 427 - Jean de Berry, sceau
(1385) - 60 mm environ



D 428 - Jean de Berry,
sceau en l'absence (1386)
- 47 mm



D 429 - Jean de Berry,
5^{ème} sceau secret (1408)
- 47 mm

LE « BON DUC LOYS » DE BOURBON

et les sceaux en pied

Il est une région au centre de la France où l'on trouvait encore des serfs à la veille de la Révolution de 1789. C'est que le seigneur était si puissant et si lointain que nul ne cherchait à « déguerpir ». Mieux valait rester serf sur les terres du duc de Bourbon qu'affranchi ou manumis dans bien d'autres seigneuries. Le sceau de Louis II, duc de Bourbonnais, va entraîner deux études afin d'expliquer, s'il est possible, le caractère exceptionnellement somptueux et si profondément original de cette effigie : dans un premier temps, on cherchera dans la personnalité de Louis l'origine de cette œuvre d'art; dans un second temps, et par comparaison avec les autres sceaux de type pédestre, il faudra découvrir si les fonctions exercées dans le Conseil de régence ne sont pas la vraie cause du choix qui a été fait.

Né le 4 août 1337 de Pierre I^{er}, duc de Bourbon, qui tombera à Poitiers, le 19 septembre 1356, Louis II épousera en 1371 Anne, dauphine d'Auvergne, héritière du Forez. La vie de Louis II de Bourbon, contrairement sans doute à son désir profond, s'est passée à combattre sur tous les fronts, dans toutes les directions et contre tous les adversaires du roi. Dès son retour d'Angleterre, où avec une loyauté admirable il revenait, après chaque « permission » passée en France, se rendre otage pour son roi Jean II, il reprend les châteaux forts occupés, en Bourbonnais, par les Anglo-Navarrais (1367-1368). En juin 1369, il fait campagne en Normandie, en vue d'un projet, vite abandonné, de descente en Angleterre. En 1370, il reprend le château de Belleperche, où les Anglais ont fait prisonnière sa mère, Isabeau de Valois. Puis les campagnes succèdent aux campagnes, en Guyenne, sous les ordres de Du Guesclin, en Bretagne (1373), en Auvergne (1375), en Espagne (1376), de nouveau en Normandie, pour reprendre les châteaux de Charles le Mauvais (1378).

1380 voit la mort de Du Guesclin et de Charles V, à trois mois d'intervalle. Le début du règne de Charles VI sera marqué par des soulèvements et par des guerres autant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Louis II est en Flandre et s'empare d'Ypres en 1383. Les

Texte original paru dans le *Club français de la médaille*, n° 57, 2^e semestre 1977, p. 188-192

expéditions ensuite se succèdent : Guyenne en 1385, Valais en 1386, Espagne en 1387, enfin Bretagne en 1392.

Et pourtant Louis de Bourbon se présente comme le chevalier modèle. Si sa loyauté envers son souverain l'entraîne dans cette vie tumultueuse, il se serait volontiers contenté de créer autour de lui une confrérie de chevaliers fidèles, animés d'un idéal élevé. C'est le sens qu'il a donné à la création de l'ordre de l'Écu d'or, en 1363, lorsqu'il réunit, à la veille du premier de l'an, ceux de ses vassaux dont il avait pu apprécier le courage et la fidélité. La devise de l'ordre était énigmatique : « Allen », c'est-à-dire : « Allons tous ensemble au service de Dieu et soyons tous ungs en la déffense de nos pays et là où nous porrons trover et conquerer honneur parfaits de chevalerie. » Mais l'un des premiers articles du règlement imposait aux membres « qu'ils vueillent honorer dames et damoiselles et ne sueffrir en oïr mal dire, car des femmes après Dieu vient une partie de l'honneur en ce monde. » En créant cet ordre, Louis de Bourbon suivait l'exemple du roi Jean le Bon, créant l'ordre de l'Étoile à son retour d'Angleterre, à l'imitation de celui de la Jarretière créé par le roi d'Angleterre.

Louis ne se contenta pas de fonder l'ordre de l'Écu d'or ; en 1371, lors de son mariage avec Anne, fille du dauphin d'Auvergne et de Forez, il instituait l'ordre de Bourbon, dit du Chardon et de Notre-Dame. Le costume de l'ordre associait le damas incarnat, le velours bleu doublé de satin rouge, le manteau de damas bleu céleste aux orfrois de broderie d'or du grand collier, doublé de satin rouge, et le chaperon ou mantelet de velours vert. Le grand collier pesait 10 marcs d'or, et était fait de losanges émaillés de vert, remplis de fleurs de lis d'or, et de capitales antiques faisant le mot « Espérance ».

Ces ordres ne connurent pas la glorieuse destinée de la Toison d'or ou de la Jarretière, mais ils dénotent chez leur créateur le même sens aigu de liens plus étroits de chevalerie renforcés par la fraternité de l'ordre, le goût du faste, et nul ne s'étonnera que quelques années plus tard, Louis II, renonçant à son premier sceau équestre, fasse graver un sceau somptueux édité.

Sous une tente en forme de pavillon, aux côtés relevés, le duc apparaît debout, l'épée à la main droite, et se détache sur un fond treillissé, formé d'une alternance de soleils et de fleurs de lis. À sa droite, l'écu, le heaume couronné, cimé d'une queue de paon, sont fixés à une colonnette légère. Au contre-sceau, les armes de Bourbon emplissent entièrement le champ circulaire entouré par la légende CONTRASIGILLUM MAGNI SIGILLI NOSTRI (contre-sceau de notre grand sceau). On observera que, dans la représentation de la face, le graveur, admirable flatteur, a tout disposé de façon à ce que

l'observateur s'imagine que Louis portait *de France ancien plein*, c'est-à-dire des fleurs de lis sans nombre, sans aucune brisure. En effet, le baudrier et la colonnette sont placés avec une telle habileté que nul ne peut savoir si c'est le fait d'un pur hasard ou s'il s'agit de la véritable brisure des Bourbons, la bande réduite, d'ailleurs, plutôt au filet en bande : tant il est vrai que même les plus grands se laissent prendre à ce genre de flagornerie.

Les colonnettes semblent être empruntées au sceau de Louis d'Anjou, régent à la mort de Charles V, où on les trouve sur un fond de fleurs de lis, servant de perchoir à deux grands faucons, à droite et à gauche du prince représenté debout. Les dimensions de ces oiseaux de chasse sont telles par rapport à l'échelle du corps humain qu'on peut présumer qu'il s'agit, en réalité, d'aigles. Il est bien connu, en effet, notamment depuis le colloque international qui s'est tenu à Abou Dhabi, au début de janvier 1977, qu'à côté des tiercelets, pèlerins, et autres oiseaux, on employait au Moyen Âge des aigles pour la chasse au vol. Louis d'Anjou porte, à la droite, en guise de sceptre, une masse, symbole de son pouvoir, et de la main gauche, une paire de gants, rare exemple d'un souci d'élégance que les siècles antérieurs auraient ignoré sinon réprouvé.

Les autres membres du Conseil de régence ont peut-être eu, également, un sceau en pied; la preuve a été établie pour Jean de France, duc de Berry². On peut ajouter à cette liste le sceau de Pierre d'Alençon, fils de Charles II de Valois, frère de Philippe VI, qui est également représenté debout, en 1398, et qui se sentait bien près du trône par la naissance.

En excluant évidemment de cette brève étude les sceaux d'ecclésiastiques ou de dames, très généralement représentés en pied, ce qui justifie le profil allongé en navette du champ, on peut observer que, dans les dernières années du XIV^e siècle, certains seigneurs, comme Jean I^{er} de Rohan, ou Enguerrand VII de Coucy, ont adopté, eux aussi, le type pédestre : par leur naissance ou par leurs alliances, ces deux personnages n'ont pas voulu rester au rang des simples seigneurs et, sans oser se faire représenter assis sur un trône, ils ont opté pour cette attitude qui leur paraissait conforme à leur haute destinée ou à leurs ambitions.

Au début du XV^e siècle, quelques personnages de moindre envergure ont des sceaux en pied sans qu'il soit possible d'établir un lien ni avec des fonctions toutes proches du trône, ni toujours avec une naissance exceptionnelle, ni avec les alliances royales qui

² Voir l'article plus haut.

pouvaient servir de justification dans les cas précédents. Alain de Rohan, tout au début du XV^e siècle, a dû suivre l'exemple de Jean I^{er} de Rohan; Jean de Ligne, dès 1406, est debout contre son destrier : il est chambellan du roi et gouverneur de Mortagne; Geoffroy le Meingre, dit Boucicaut, fait porter son écu par un personnage debout, de même que Guillaume de Laire (en 1408) : l'un et l'autre sont chambellans du roi et gouverneurs du Dauphiné. La question qui vient immédiatement à l'esprit est la suivante : la position debout se trouverait-elle liée soit aux fonctions de chambellan, soit aux fonctions de gouverneur au XV^e siècle, après avoir été au XIV^e l'attitude choisie pour les très hauts princes exerçant effectivement la régence ou faisant partie du Conseil de régence ? Il ne faut pas oublier qu'Enguerrand de Coucy a été tenté de poser sa candidature à l'Empire romain germanique et que l'illustre maison de Rohan avait pour devise exactement ce qu'exprime un sceau en pied. Quant au bon duc Louis de Bourbon, ses occupations militaires ne lui ont pas souvent permis de visiter, en dehors de ses domaines propres, les terres qu'il avait échangées avec le roi contre Gaillefontaine : Château-Chinon, Ourouer, Lormes et Dun-les-Places, c'est-à-dire le cœur du Morvan, c'est dire le cœur de la France.



D 452 et D 452 bis - Louis de Bourbon, 2^d type (1394) - 90 mm et 31 mm



St 8453 - Louis d'Anjou, 4^{ème} type (1381) - 110 mm



St 7948 - Charles VII (sceau delphinal)
(1422) - 95 mm



D 422 - Jean de Berry, 4^{ème} type
(1397) - 85 mm



D 895 - Pierre II d'Alençon (1398) - 95 mm



D 563 - Jean I^{er} de Rohan (1380)
- 60 mm environ



D 1906 - Enguerrand VII de Coucy
(1380) - 45 mm



St 2355 - Alain de Rohan
(fin XIV^e) - 45 mm



F 1228 - Jean de Ligne (1437) - 60 mm



Cl 5549 - Geoffroy le Meingre,
dit Boucicaut (1404) - 70 mm



Cl 5008 - Guillaume de Laire
(1408) - 65 mm



D 549 - Jean IV de Montfort, duc de Bretagne
(1380) - 55 mm environ

LE SCEAU ÉQUESTRE DE PHILIPPE DE VALOIS

En choisissant le portrait de Philippe VI, alors qu'il n'était encore que Comte de Valois, on a voulu rendre hommage non seulement au grand seigneur, prince des fleurs de lis, mais surtout au premier des rois Valois, si célèbres à tous égards : les rois du Val de Loire, les fondateurs de l'École de Fontainebleau, les rois qui firent passer la France du Moyen Âge (1328) à la Renaissance accomplie (1589), non sans heurts, certes, non sans désastres, mais au milieu d'une activité intellectuelle et artistique indéniable.

Pour le service des Sceaux des Archives Nationales, ce cavalier demeurera un témoin des milliers d'autres exemplaires de sceaux équestres gravés du XII^e au XV^e siècle. Le sceau de Philippe se situe, par le style, exactement entre celui de son célèbre père, Charles de Valois, et ceux de son fils Jean, duc de Normandie, et de son petit-fils, le dauphin Charles, le futur Charles V. Il y a lieu de penser que, si le même graveur n'a pu réaliser ces quatre sceaux, au moins sont-ils sortis du même atelier parisien. L'assouplissement progressif de la housse du cheval est, à cet égard, extrêmement significatif

S'il est le premier des rois Valois, Philippe marque, comme son fils Jean le Bon, une étape capitale de l'évolution de la société féodale, entre son père le chevaleresque et utopiste Charles aux épopées retentissantes, qui poursuivit, avec brio mais sans succès, des royaumes et même l'empire, et son petit-fils Charles V le Sage, c'est-à-dire le savant. Le rapprochement de ces quatre sceaux peut éclairer un chapitre de l'histoire de l'art et des orfèvres; il peut aussi jeter un rayon de lumière sur la période délicate du changement de dynastie, ou plutôt de branche, et les premières applications de la loi salique redécouverte. Et ceci est d'autant plus vrai si l'on se souvient que, en ce jour du 1^{er} février 1328 où s'éteignait Charles IV le Bel, le dernier des trois fils de Philippe le Bel, le dernier des « rois maudits » comme on les a appelés, risquait de se poser un problème de succession des plus aigus. La branche aînée des descendants d'Hugues Capet menaçait de tomber en quenouille. Jamais telle infortune n'était arrivée depuis 987 : on sait que la stabilité de la dynastie avait même tenu en grande partie, à l'origine,

au fait que le roi faisait sacrer son fils aîné de son vivant. Certes, comme son frère aîné Louis X le Hutin, le roi défunt laissait sa femme dans l'attente d'un héritier. Le jeune Jean I^{er} le Posthume n'avait, en 1316, vécu que quelques jours : en 1328, c'est une nouvelle fille qui naquit. Si, constante dans son propos d'écarter les filles de France du trône de leurs pères, l'assemblée des grands du royaume, des princes et des docteurs *in utroque jure* ignora la candidature d'Edouard III, fils de la fille de Philippe le Bel et neveu des trois derniers rois, au bénéfice de Philippe de Valois leur cousin germain, cette décision était préparée, sans doute, depuis de longues années. A la mort de Louis X le Hutin, son oncle Charles de Valois continue à tenir une place de premier plan, notamment dans le Conseil qui assiste le régent. Une fois sur le trône, Philippe V le Long semble moins favorable aux Valois, mais en 1317 confie à Philippe une importante mission en Nivernais à la suite de son conflit avec Louis, comte de Nevers, qui avait appuyé une révolte des nobles de Champagne.

Sans parler, le moins du monde, de l'activité monétaire à cette époque qui n'est pas dans notre propos, on peut rappeler que Philippe vendit au roi sa monnaie du Mans pour la durée de sa vie : cela faisait partie du plan de Philippe V le Long pour unifier les monnaies de France, puisque, le 14 mai 1319, il rachetait également à Charles de Valois, père de Philippe, ses monnaies de Chartres et d'Anjou pour 50 000 livres tournois.

C'est à cette époque aussi que Philippe, marié depuis 1313 avec Jeanne de Bourgogne, fille de Robert II, duc de Bourgogne, et d'Agnès de France, fille de saint Louis, après plus de dix ans de fiançailles (il avait été fiancé par son père avant d'avoir atteint sa dixième année), a enfin un fils, Jean. Vers ce temps, le pape Jean XXII, cherchant à apaiser les rivalités des factions en Italie, offre le vicariat de l'Empire en Italie à Robert de Sicile, roi de Naples, oncle maternel de Philippe, puis, déçu, propose le sous-vicariat à Philippe de Valois. L'expédition de Philippe VI en Milanais ne fut pas couronnée de succès, mais il revint en France sans désastre et indemnisé par Jean XXII et par son oncle Robert.

La mort de Philippe V, dans la nuit du 2 au 3 janvier 1322, rapproche singulièrement du trône les Valois. Ils sont ses exécuteurs testamentaires. Charles IV, son frère et successeur, est le filleul de Charles de Valois et lui rend toute la prépondérance dont il avait joui à la cour sous Louis X. Le nouveau roi semble avoir pour son cousin Philippe de Valois une véritable et sincère amitié : ils se voient souvent. Le roi fait même des

séjours dans le Maine chez Philippe et compense, ensuite, par des dons généreux, les difficultés financières liées à ces réceptions coûteuses.

En 1324-1325, la guerre avec l'Angleterre sera dirigée par Charles de Valois qui, après des succès à Agen et à La Réole, conclut des trêves. La paix ne viendra qu'en mars 1327, après la mort de Charles de Valois, à 55 ans, le 16 décembre 1325. Cette fois, Philippe semble bien prêt d'accéder à la couronne de France : son cousin le roi Charles IV, malgré ses trois mariages successifs, n'a pas d'héritier mâle. Les années 1326 et 1327 vont se passer pour lui dans ses résidences préférées, Le Gué de Mauny, en Maine, décoré par le peintre Évrard d'Orléans, et Villers-Cotterets, l'un et l'autre de ces châteaux étant entourés de forêts giboyeuses et abondamment fournis en livres et en objets d'art. L'hôtel de Nesle – que Charles tenait de Philippe le Bel et qui fait l'objet précisément de la donation à Jean, roi de Bohême, sur laquelle est appendu le sceau édité aujourd'hui –, la maison de Saint-Ouen, les résidences royales à Paris ne virent sans doute pas souvent Philippe : il se préparait à son rôle de roi en étudiant l'Histoire de France.

De nos jours, par un cheminement apparemment inverse, c'est en partant de ce sceau non royal, mais déjà prestigieux, que l'on peut entraîner les jeunes intelligences vers la compréhension de problèmes capitaux en des époques cruciales. En le replaçant dans l'ensemble des sceaux équestres de son temps, on s'aperçoit, en effet, que dès la mort de son père, Philippe de Valois a fait composer et graver un sceau d'héritier du trône. A ses yeux, le problème de succession, s'il se posait, était résolu.



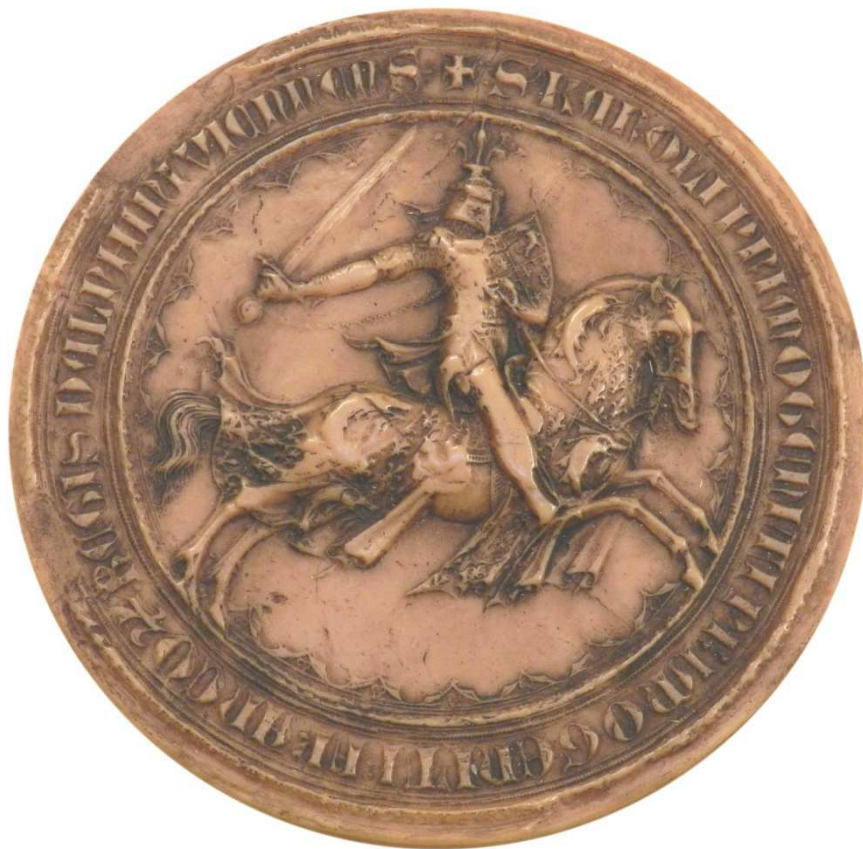
D 1033 - Charles de Valois (1296) - 90 mm



D 1039 - Philippe de Valois (1327) - 85 mm



D 881 - Jean, duc de Normandie (1345) - 90 mm



D 606 - Charles, dauphin du Viennois (1352) - 110 mm

JEAN DUC DE NORMANDIE

S'il y a un roi de France qui mérite d'être représenté par le sceau équestre de sa jeunesse, de préférence à son grand sceau royal de majesté, c'est Jean II le Bon. Et pour mille et une raisons. La dernière est péremptoire : le roi qui mettait sa réputation de chevalier au-dessus de tous ses intérêts, au-dessus même de l'intérêt de son trône, le roi qui, lors de sa capture à Poitiers, s'écrie que celui qui est fait prisonnier n'est pas le roi de France : « ce n'est que Jean de Valois ! », est mieux compris lorsque l'observateur le voit à cheval et en armes. Et ce trône évoque tant de mauvais souvenirs : que de morts il a fallu avant qu'il n'advint, en 1328, à son père, Philippe VI de Valois, et que de morts il y aura, après, tout au long de cette interminable guerre qui sera déclarée officiellement par Édouard III, en 1337, au son des premières bouches à feu utilisées sur notre territoire ! Les faits sont simples : les premiers Capétiens avaient longtemps fait sacrer leur fils de leur vivant. Au XIII^e siècle, cette précaution parut superflue. Avec les trois rois fils de Philippe le Bel, qui meurent successivement en douze années, sans laisser d'héritier mâle, cette chance qui avait si longtemps favorisé une famille semble l'abandonner. Un cousin germain des trois derniers rois, Philippe de Valois, est désigné par une « assemblée », à la manière des Francs saliens, et s'installe sans difficulté. Mais Philippe le Bel avait eu aussi une fille, Isabelle, mariée au roi d'Angleterre, et leur fils Édouard III, poussé par Robert d'Artois, le faussaire banni, s'enhardit progressivement jusqu'à jeter son cartel au roi de France, dont il prendra même le titre et les armes. La guerre bat alors son plein : les Français ont pillé Southampton; les Anglais, le Cambrésis et la Picardie.

Les premiers Valois n'avaient pas été préparés aux fonctions écrasantes qui leur incombaient : le peu de succès des équipées de Charles de Valois, petit-fils de saint Louis, en aurait plutôt détourné son fils, le raisonnable Philippe. Relativement cultivés pour leur temps, collectionneurs d'œuvres d'art, ils vivaient dans un luxe raffiné, dans les traditions chevaleresques les plus pures, mais leur éducation jusqu'à celle de ce Jean

Texte original paru dans le *Club français de la médaille*, n° 30, 1^{er} trimestre 1971, p. 142-147

de Valois, duc de Normandie, qui deviendra Jean II le Bon, n'avait pas été celle d'héritiers présomptifs de la couronne. Né en 1319, Jean n'avait pas dix ans le jour du couronnement de son père. Cette entrée, si jeune, dans la vie de représentation à laquelle sont astreints les souverains et leurs proches a profondément marqué l'enfant. Le tailleur et valet de chambre du nouveau roi dont le nom est bien connu par les textes contemporains, Th. Conté, avait pris vingt-quatre chevaux, pour transporter les robes et les tapisseries de Philippe de Valois et de son fils !

Ce goût du faste chez les premiers rois Valois est bien connu : hôtel, palais, châteaux ont presque tous disparu et, en tous cas, leurs décors somptueux. Il ne reste presque rien de l'orfèvrerie, rien des tableaux, pour parler vrai. La tapisserie d'Angers est l'unique rescapée de ce temps. Vêtements, armes et armures n'ont pas survécu. La sculpture est rarement intacte; les saintes chapelles ne sont plus que le squelette de ce qu'elles furent : heureux encore sommes-nous, si quelques débris de verrières ont échappé aux siècles. Les manuscrits sont, avec les sceaux, ces derniers certes à un rang bien plus modeste, le plus clair de l'héritage conservé de ces rois du XIV^e siècle.

C'est le dimanche après la Saint-Michel 1332 que Philippe VI de Valois arma chevalier son fils Jean et lui donna la Normandie avec les comtés d'Anjou et du Maine. Jean, à son tour, aurait armé plus de quatre cents chevaliers, la fleur de la jeunesse et de la noblesse française. Après la longue et austère retraite préparatoire et les nuits de prière, la vie reprit ses droits. Les fêtes furent magnifiques. Le sceau de Jean, duc de Normandie, n'est-il pas comme le témoignage d'un observateur fidèle qui aurait assisté à ce déploiement de luxe et qui aurait voulu fixer pour la postérité, sur un matériau moins fragile que le vélin, le portrait du héros du jour ? Comme par un instantané qui immobilise un temps de mouvement, le cheval et son cavalier sont maintenant figés pour l'éternité sous le caparaçon volant et la cuirasse rigide : Jean avait à peine quatorze ans, le heaume ne permet pas d'en juger. L'animal fantastique, une espèce de griffon, qui sert de cimier au heaume, se retrouve sur le chanfrein du cheval. L'épée, devenue très lourde, est attachée au cavalier par une chaînette : c'est que les pièces de fer rigides qui protègent son corps ne lui permettraient pas de remonter seul en selle, si le malheur voulait que, son épée tombée, il eût l'imprudence de descendre pour la ramasser.

Les armes concédées par son père au jeune prince sont *de France ancien à la bordure* : ce sont les armes des Valois, qui deviendront les armes de l'illustre maison d'Anjou lorsque Jean le Bon, lui-même, les attribuera à son second fils. Elles sont placées sur le bouclier. Mais on les trouve également, comme sur un champ naturel, ornant la housse

du cheval et sur la plaque métallique rectangulaire ou « ailette » qui protégeait le cou du jeune chevalier. Dans la légende, qui enserre le sceau étroitement, la qualité de premier-né du roi de France est énoncée clairement : au contre-sceau, la place dont disposait le graveur étant plus petite, Jean est seulement dit duc de Normandie, comte d'Anjou et du Maine, mais l'écu est tenu par deux lions et couronné d'une aigle.

Il semble que Jean, duc de Normandie, ait eu avant son accession au trône un autre sceau comme gouverneur du Languedoc en 1344-1346 et un certain nombre de signets en métal précieux. Ces signets seront décrits assez précisément après la mort du roi lors de son second séjour à Londres. En effet, le duc Jean de Berry fit immédiatement dresser, le 9 avril 1364, un inventaire détaillé des vêtements et des bijoux de son défunt père en présence des princes et seigneurs qui se trouvaient là. C'est un long rouleau de parchemin, sur lequel un notaire a consigné, sous la dictée des familiers du roi, son maître d'hôtel, Jean de Dainville, qui ne le quitta, semble-t-il, jamais, et Tassin du Breuil, son tailleur et valet de chambre.

La première observation est la suivante : le grand sceau du roi ne figure pas dans cet inventaire. Un souverain en captivité, surtout quasi volontaire comme celle-là, laisse son grand sceau dans sa capitale à la disposition du Chancelier, du régent ou du Conseil restreint qui exerce le pouvoir en son absence. Il y a le sceau d'or de la feuë reine, par contre, mais « dépecié », c'est-à-dire brisé pour ne pouvoir plus servir, et un très grand nombre de signets : « un signet d'un grenat à un soleil dedans, un signet à une pierre bleue à une étoile dedans, un saphir entaillé en une nef à lettres entour, un signet à une topaze où il a un croissant, trois signets en trois anneaux, un signet d'or tout plain, sans pierre, long, un signet à un saphir de quoi il souloit signer aux généraux [les généraux des Aides ou des Finances], un signet à une chaîne d'or d'une cornaline à une teste au milieu, un autre signet de quoy il signoit aux généraux, un signet à un rubis où il a la teste d'un roy dedans, le signet que le roy d'Angleterre donna au roy avec la chayne d'or et un anel auquel a un dyamant, un long signet a une corneline où il a une teste au milieu, un signet d'or à trois fleurs de lis ».

Ce dernier bijou montre que la réduction à trois des fleurs de lis, ou blason de *France moderne*, n'est pas apparue sous Charles V comme on le dit parfois : chaque fois que l'espace dont disposait le graveur était restreint, il avait la liberté de réduire le semé de France au nombre de fleurs de lis qui convenait le mieux au champ offert.

Il a été ainsi prouvé, il y a plus de cinquante ans, par Max Prinnet, que *France ancien* (le semé) et *France moderne* (les trois fleurs de lis) ont coexisté depuis le règne de saint

Louis jusqu'à celui de Charles VI. Il n'en reste pas moins que c'est sous le règne de Charles V, pratiquement, que les sceaux de la Grande Chancellerie, de même que les monnaies royales, réduisent définitivement à trois le nombre des fleurs de lis. Les semés relevés au règne suivant semblent des survivances, ou l'effet du goût personnel d'une reine aussi raffinée qu'Isabeau de Bavière.

L'accession au trône de Jean a certainement entraîné la destruction de la matrice d'or ou d'argent de son sceau ducal : il n'a jamais été trouvé, dans un cas analogue, de matrice qui aurait été conservée intacte après qu'elle n'eût plus valeur juridique. Cependant le sceau équestre de Jean, duc de Normandie, semble avoir été une réussite trop parfaite pour que l'on s'en séparât facilement et définitivement. Dans ces conditions, il est possible de penser que, en un temps où il ne pouvait plus y avoir de doute, en un temps où le roi de France pouvait se faire représenter à cheval sans risquer de se faire ravalier au simple rang de seigneur féodal, le roi Jean ait accepté d'emblée la proposition du tailleur général des monnaies suggérant le type, si rare aujourd'hui, du Franc d'or à cheval. En 1341, semble-t-il, lorsque Philippe VI avait fait frapper le florin Georges, il avait réintroduit le cheval dans la monnaie royale française, mais sans que ce fût le roi de France qui le montât ! Il a été démontré dans *La monnaie, trésor d'art et d'histoire* (p. 83 à 87), lors du troisième concours de numismatique organisé par l'administration des Monnaies et Médailles (en mai-juillet 1968), que les monnaies féodales avaient emprunté leurs types aux sceaux équestres bien avant que la monnaie royale ne l'osât. Si l'on ajoute foi à ce qu'écrivait alors l'auteur de l'article, ce serait Mathieu II de Lorraine qui aurait le premier fait frapper, vers 1220, une monnaie le représentant à cheval. Il aurait été bientôt suivi par Marguerite de Dampierre, comtesse de Flandre et de Hainaut, qui n'en était pas à une innovation près. Car c'est également elle qui fut la première à faire rédiger en français les chartes de la chancellerie de Flandre – c'est en latin, naturellement, qu'elles étaient rédigées auparavant – et la première à se faire graver un sceau en forme oblongue de navette la montrant debout : sa mère et sa grand-mère avaient des sceaux ronds du type équestre de chasse. Louis de Mâle, comte de Flandre de 1346 à 1384, continua l'usage de la monnaie au type équestre. Sans doute celle-ci fut-elle le modèle direct du Franc d'or à cheval de Jean II.

« Jean de Valois » est bien le prince des chevaliers de l'Europe. Mieux eût valu peut être qu'il fût seulement roi de France : son fils le sera.



D 881 et D 881 bis - Jean de Valois, duc de Normandie (1345) - 90 mm et 33 mm



D 61 - Jean II le Bon, sceau secret (1363) - 13 mm



D 1080 bis - Philippe le Long, comte de Poitiers (1316) - 30 mm



D 65 - Charles V, sceau delphinal (1376) - 90 mm



D 69 - Charles VI, sceau en l'absence
(1380) - 76 mm



D 71 - Charles VI, signet
(1388) - 20 mm



D 167 bis - Isabeau de Bavière,
contre-sceau (1409-1418) - 33 mm



St 8338 bis - Louis d'Orléans,
duc de Touraine, contre-sceau
(1381) - 33 mm

PIERRE DE NAVARRE, COMTE DE MORTAIN (1366-1412)

et les sceaux des Évreux-Navarre de 1307 à 1404

Il existe un lien profond entre la représentation plastique et les données sociales, artistiques ou culturelles d'une l'époque. Le sceau de Pierre de Mortain est un exemple de la valeur pédagogique privilégiée des sceaux. À qui l'observera soigneusement, il sera loisible de s'imaginer vite le terrain même des tournois, au milieu de ce somptueux décor, parmi la foule des invités. Il croira entendre le brouhaha, les cris et les chants qui traduisent la joie délirante suscitée par ces fêtes courtoises du débat du XV^e siècle. Les interpellations bruyantes des habitués blasés et l'excitation silencieuse des jeunes femmes admises pour la première fois dans les tribunes d'honneur céderont soudain devant l'appel des combattants fait par les hérauts d'armes chargés de vérifier les blasons, même s'ils reconnaissent les visages sous les visières. Le luxe de la cour de France, en ces années si discutables sur d'autres points, est éblouissant : ce jeune prince, qui mourra en 1412 peu après avoir épousé une princesse de la maison de France, Catherine d'Alençon, est un très brillant cavalier et rivalise de luxe raffiné avec les rejetons de ces illustres maisons qui jettent leurs derniers feux avant d'être, en 1415, quasi anéanties à la funeste bataille d'Azincourt.

L'épreuve en cire de ce sceau est appendue à un acte de 1404 approuvant la substitution du duché de Nemours aux domaines de normands possédés depuis près d'un siècle par les membres de la famille d'Évreux. Pierre de Navarre ayant été fait comte de Mortain en 1401, la matrice a certainement été gravée dans les derniers mois de l'année, à l'aube du XV^e siècle : on peut interpréter comme une volonté d'innover à tout prix, en cette première année d'un siècle inauguré sous le signe des fêtes organisées par Isabeau de Bavière, dans un contexte de divertissements littéraires et, déjà, de désinvolture vis-à-vis de la grande tradition chevaleresque, l'audace insolite qui a fait placer une figue, fruit typiquement méridional, écartelée de Navarre et d'Évreux, au revers de ce sceau.

Il ne sera pas question ici du réalisme et du style de la gravure au moment où l'exposition d'art gothique déploie ses fastes au Pavillon de Flore, sous les auspices du

Texte original paru dans le *Club français de la médaille*, n° 19, 2^e trimestre 1968, p. 20-24

Conseil de l'Europe, et lorsque le Musée monétaire, sur l'initiative de la Société française de numismatique, abrite une exposition où il a été possible d'esquisser la démonstration du « réalisme modéré » des graveurs de sceaux gothiques.

Par contre, en présentant ce nouveau sceau, qu'il soit permis d'évoquer dans les lignes qui suivent le peu que l'on sait de la personnalité de Pierre de Mortain et l'extraordinaire destinée de cette famille d'Évreux, princière en France, bientôt régnante en Navarre, et qui tient de si près et par tant de liens aux Capétiens et aux Valois que nul ne peut se vanter de démêler sans erreur l'écheveau inextricable de ses alliances.

Pendant près d'un siècle, les descendants de Louis d'Évreux vont tenir en France d'importants domaines normands tandis qu'ils règnent en Navarre, en-deçà et au-delà des Pyrénées, à Pampelune comme à Pau. L'histoire de cette famille n'aurait pas besoin d'être racontée si l'absence d'héritier mâle n'avait pas, au XV^e siècle, brutalement interrompu cette brillante descendance de saint Louis et de Philippe le Hardi. Les familles éteintes trouvent peu d'historiens. C'est précisément l'intérêt des sceaux de permettre de juger de l'importance réelle des personnages en leur temps et de leur rendre une modeste justice en faisant connaître ces petits bas-reliefs qui sont de si précieuses œuvres d'art. Qui donc, en effet, de nos jours entendrait parler de Pierre de Navarre, comte de Mortain, si l'occasion ne s'en présentait par la mise en lumière de son sceau ? Le nom de son père, Charles le Mauvais, flotte encore dans les mémoires, à cause de son surnom; l'invention de l'imprimerie, contrairement à ce qu'on aurait pu espérer, est probablement à l'origine de cette réduction progressive de l'Histoire à quelques grands noms, en dehors desquels rien n'existe.

A l'inverse de cette « primarisation » de l'Histoire, l'étude des documents d'archives et des sceaux ouvre des perspectives extrêmement étendues : quelle évocation illustrerait mieux la personnalité de Pierre de Mortain que le sceau qu'il fit graver dans sa maturité, à trente-cinq ans, au moment où la confiance du roi l'investit du comté de Mortain ? Ne le voit-on pas élégamment galbé dans son armure souple ? Ne devine-t-on pas le luxe de l'équipement à l'immense plumail du cimier, la richesse du harnachement au décor du chanfrein ? Sur la tête du cheval l'aigrette en forme d'écran est peut-être un symbole familial, mais on peut deviner que tout resplendit d'or et est enrichi de pierreries. Pierre est un cavalier accompli, avide d'avoir les plus beaux étalons, chasseur passionné; il a découvert la course en Navarre, dans les rares séjours qu'il y a faits, la poésie et la courtoisie à la cour de France, où il réside habituellement, souvent en compagnie de son frère, le futur Charles III le Noble. Les deux frères semblent s'être toujours étroitement

entendus, ils désapprouvent l'un et l'autre les revendications excessives de leur père Charles le Mauvais, roi de Navarre, sur la Champagne et même la couronne de France. L'origine de ces querelles réside dans l'examen des tableaux généalogiques et éclaire l'histoire de toute cette société princière du XIV^e siècle où l'enchevêtrement des alliances rend solidaires les familles. Les trois fils de Philippe le Hardi, Philippe IV le Bel, Charles de Valois, Louis d'Évreux, nés de deux alliances successives, sont appelés à de hautes destinées. On sait que c'est Philippe le Bel qui, par son mariage avec Jeanne de Navarre, associera à la couronne de France celle de Navarre et permettra d'ajouter la Champagne au domaine royal. Chacun de ses trois fils sera successivement roi de Navarre, de Louis X le Hutin à Charles IV le Bel en passant par Philippe V le Long. Puis, à l'extinction de cette branche, au moment de l'avènement de Philippe VI de Valois, il est convenu que la couronne de Navarre reviendra à Jeanne de France, la fille de Louis X, qui a épousé le cousin germain de son père, Philippe, fils de Louis d'Évreux.

Les alliances princières ou royales se multiplieront, dès lors, à chaque génération : Charles le Mauvais, fils de Jeanne et de Philippe, épousera en 1353 une autre Jeanne de France fille de Jean II le Bon et de Bonne de Luxembourg; Philippe, comte de Longueville, épousera Yolande de Flandre, fille de Robert de Flandre, seigneur de Cassel, et de Jeanne de Bretagne; Louis, comte de Beaumont, épousera Jeanne de Sicile, fille de Charles de Sicile et de Marie de Sicile-Calabre; une de leurs sœurs, Blanche, la grande protectrice de la famille à cette génération, sera la jeune veuve du roi Philippe VI de Valois, tandis que Marie sera la femme de Pierre IV, roi d'Aragon, Agnès épousera Gaston Phoebus, comte de Foix, et Jeanne la Jeune, Jean I^{er} vicomte de Rohan.

À la génération suivante, les enfants de Charles le Mauvais, parmi lesquels Pierre de Mortain, auront des alliances aussi brillantes : Charles le Noble avec la fille d'Henri le Magnifique, roi de Castille; Pierre, notre héros, avec Catherine d'Alençon, comme lui descendante de saint Louis. Marie, épouse d'Alphonse d'Aragon, Jeanne, duchesse de Bretagne, puis reine d'Angleterre, contribuent à mêler le sang des Évreux-Navarre à celui de tous les lignages princiers.

Le mécénat est une tradition de famille chez les Navarre comme chez les Évreux. Comment s'étonner de la beauté de leurs sceaux : quand Isabelle, fille de saint Louis, devenait comtesse de Champagne et reine de Navarre par son mariage avec Thibaut le Jeune, quand Marguerite d'Artois épousait Louis de France, comte d'Évreux, c'était un magnifique patrimoine de culture, de goût pour les œuvres d'art qui se constituait alors

dans les deux ascendances de Charles le Mauvais ! Le tombeau de Marguerite d'Artois à Saint-Denis est un des plus purs chefs-d'œuvre gothiques. Tout le monde connaît la Vierge de vermeil offerte en 1349 par Jeanne d'Évreux, veuve de Charles IV le Bel, à la même abbaye. Les vitraux de la cathédrale d'Évreux, sur lesquels ce sceau de Pierre de Mortain jettera peut-être quelque lumière, racontent, au même titre que les sceaux, les fastes de cette famille et font déplorer la disparition de la bibliothèque des rois de Navarre, donnée aux capucins de Pau par Louis XIII. Le roi Charles le Noble, qui a chargé pendant des années son frère Pierre d'entretenir ses châteaux de France, sera par contre en Navarre un constructeur infatigable : la cathédrale de Pampelune, les châteaux d'Olite, Tafalla, Tudela, sont dus aux meilleurs artistes d'alors.

De cette somptueuse cohorte de personnages, le souvenir méritait certes d'être évoqué.



D 904 - Louis d'Evreux (1300) - 81 mm



D 161 - Jeanne d'Evreux, reine de France (1349-1359) - 89 mm



D 11384 et 11384 bis - Philippe d'Evreux, roi de Navarre, 1^{er} type (1339) - 85 mm



D 11386 et D 11386 bis - Jeanne de France, reine de Navarre, épouse de Philippe d'Evreux (1336) - 85 mm et 30 mm



D 11388 - Charles le Mauvais, roi de Navarre (1366) - 90 mm



F 94 - Jeanne de France, épouse de Charles le Mauvais (1364-67) - 26 mm



D 918 - Louis de Navarre, comte de Beaumont (1365) - 40 mm



D 164 - Blanche de Navarre, reine de France (1369) - 86 mm



D 11390 - Charles III le Noble, roi de Navarre, 1^{er} type (1393) - 100 mm



D 901 et D 901 bis - Pierre de Navarre, comte de Mortain (1404) - 80 mm et 32 mm

CHARLES LE TÉMÉRAIRE

« ... dernier grand féodal rétrograde, tyran chimérique et sanguinaire ou génie précurseur, vaincu par la trahison de son entourage et l'incompréhension de ses sujets ? »

M.-O. Ducrot

D'après les comptes, autre source irréfutable d'une saine archéologie, il a été établi que ce sceau³ avait été gravé, en 1468, par un jeune orfèvre italien, Nicolas Spinelli. La *Revue belge de numismatique* a publié, depuis longtemps, les recherches de Pinchart à ce sujet. M. Francis Salet, conservateur en chef du musée de Cluny et du musée de la Renaissance à Écouen, qui prépare une étude sur les graveurs des sceaux des ducs de Bourgogne, a bien voulu confirmer qu'il était d'accord avec l'attribution de ce travail à Spinelli.

Fidèle à une méthode établie de longue date, il n'était envisagé, ici, qu'une description analytique du sceau de Charles le Téméraire avec recherche des enseignements que tel ou tel détail de la gravure pouvait apporter. L'apparition d'un « tailleur de sceaux » italien dans une série de sceaux somptueux qu'il y avait tout lieu d'attribuer à des artistes français de Paris, d'Artois ou de Flandre, devrait entraîner à des confrontations stylistiques, par l'image. Enfin, si les déductions tirées de l'observation du sceau paraissaient dépasser la stricte logique, il n'en faudrait tenir rigueur à personne d'autre qu'à l'auteur d'un remarquable mémoire, Marie-Odile Ducrot : *La personnalité de Charles le Téméraire vue à travers les chroniques*⁴. Il n'était pas possible de ne pas étudier ces cent pages de fine analyse avant d'entreprendre l'étude sigillographique qui suit.

Texte original paru dans le *Club français de la médaille*, n° 55-56, 2^e trimestre 1977, p. 172-175

³ À l'occasion du cinquième centenaire de la mort de Charles le Téméraire et de la réunion de la Bourgogne à la Couronne qui suivit, il a été décidé de proposer l'édition métallique du sceau de ce dernier « grand-duc d'Occident ». L'administration des Postes a, de son côté, prévu un très beau timbre mettant en valeur cette réunion définitive d'une immense province au domaine de la Couronne. Est-il possible que certains aient songé à fêter cette mort comme une victoire : *Mors, ubi est victoria tua* ?

⁴ Paris, multigraphié, 1972.

Né le 10 novembre 1433, Charles, comte de Charolais, avait trente-quatre ans à la mort de son père, le plus fastueux de tous les grands-ducs d'Occident, Philippe le Bon, fondateur de l'ordre de la Toison d'or. Ses relations avec son père avaient été orageuses. Pour lors, ils étaient réconciliés depuis plus de deux ans.

La légende du grand sceau se lit ainsi : *Sigillum Karoli Dei gracia Burgundie, Lotharingie, Brabancie, Limburgie et Lucemburgie ducis, Flandrie, Arthesii, Burgundie palatini, Hannonie, Zeelandie et Namurci comitis, Sancti Imperii marchionis, domini Frisie, de Salinis et de Machlinia*. L'énumération des domaines hérités mérite d'être faite à haute voix : « Charles par la grâce de Dieu, duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg et de Gueldre ⁵, comte de Flandre, d'Artois, comte palatin de Bourgogne, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Namur et de Zutphen, marquis du Saint-Empire, seigneur de Frise, de Salins et de Malines. » Cette titulature impressionnante se déroule en double couronne autour du sceau et les écus du champ illustrent cette dotation digne d'un roi.

Si un ordre hiérarchique et historique très strict préside à l'énumération des titres (duchés, comtés, marquisat, simples seigneuries), la répartition des écus est réglée par un soin de simplification, comme ce fut déjà le cas pour les sceaux de Philippe le Bon. Puisque les sceaux ne comportent pas de couleur, le même écu au lion peut servir pour tous les domaines qui s'arment d'un lion, quelle que soit la couleur du champ et du noble animal, qu'il soit armé, lampassé, allumé, membré ou non. Comme, malgré tout, le nombre d'écus aurait, encore, été trop grand, les hérauts d'armes de cette grande époque n'ont pas craint d'autoriser le graveur à supprimer couronne ou queue fourchue de façon que le même écu puisse s'appliquer aux duchés et aux comtés qui, presque tous, s'arment d'un lion avec diverses brisures. Le bouclier tendu au poing gauche est écartelé au 1 et 4 de Touraine, au 2 et 3 parti de Bourgogne ancien et du lion passe partout, un écusson au lion de Flandre est placé en abîme. Sous le bras droit du duc, trois écus seulement : Artois, Franche-Comté et un lion unique qui, là encore, doit symboliser, à la fois, Hainaut, Hollande, Zélande, Namur et Zutphen.

La légende est tellement longue que le graveur a renoncé à l'interrompre, comme il arrive, parfois, par les antérieurs et les postérieurs du coursier, ou, même, par le bras et l'épée. Il n'y a que le cimier à la fleur de lis qui marque le début de chacune des deux lignes latines : *Sigillum Karoli...* et *Hollandie, Zeelandie...* Les armes de l'écu,

⁵ Gueldre figure dans l'intitulé des actes mais ne pouvait figurer dans la légende du sceau, gravé en 1468.

reproduites sur la housse du cheval, sont les armes traditionnelles des ducs de Bourgogne, depuis plusieurs générations. Sous le ventre du cheval, là où la cascade de plis de la housse le permet, une scène naturaliste apparaît où plantes et animaux alternent avec les fameux briquets de Bourgogne, d'où peuvent jaillir les étincelles si on les frappe avec un silex, mais qui peuvent, aussi, se transformer en rabots pour râper les écots du bâton noueux de certain duc d'Orléans!

L'élégance théâtrale de la composition rompt, évidemment, avec la tradition flamboyante des sceaux de son père, Philippe le Bon, de son grand père, Jean sans Peur. Il semble donc, à cet égard, que Charles ait été un novateur par le choix même de cet artiste italien : « Nicolas de Spinel ». À la date de 1468, faire appel à un étranger pour rénover le style est une preuve d'audace qui mérite d'être relevée. Mais à pousser la comparaison plus loin, il semble que Nicolas Spinelli se soit inspiré des précédents sceaux. La moitié supérieure du sceau est presque une copie des sceaux de Philippe le Bon. C'est dans la partie inférieure, dans la cavalcade étourdissante, dans l'envol des draperies si longues qu'elles traînent à terre, c'est dans les fleurettes et les petits animaux qui jouent dans la nature, c'est dans celui qui tombe en arrêt devant un monstrueux petit dragon, placé juste sous le pied du Téméraire, que se manifeste l'esprit nouveau, l'amorce d'un paysage, l'annonce de la grande révolution artistique qui porte nom de Renaissance.

Ce n'est pas la place de porter un jugement d'historien sur Charles. Cependant, la somptuosité du sceau décrit, la présence d'un autre sceau d'or à Lucerne évoquent le « Butin de Bourgogne », inventaire illustré des trésors d'orfèvrerie trouvés dans les tentes du duc après les batailles de Granson et Morat et partagé entre les musées des divers cantons. Les chroniqueurs du temps font ressortir que la vraie gloire n'était pas dans l'argenterie et dans le vermeil, mais dans le luxe de son hôtel et les hommes de sa maison : « six ducs et douze autres grands personnages, princes, comtes et marquis ». Quant aux pensions versées aux dames, exclusivement pour reconnaître leur présence à la cour, on comptait quarante mille livres d'or par an. Mais ce n'était pas tout. En dehors de ces « grands pensionnaires », et en dehors des nombreux domestiques, il y avait, encore, en permanence quarante-quatre personnages, tant princes, comtes, marquis et grands barons. Plus que tout, c'était cela le vrai luxe et le plus noble décor. Cette présentation d'un des plus prestigieux sceaux du XV^e siècle peut se passer de conclusion. Une question seulement, mérite d'être posée lorsque l'on a lu le mémoire cité, sur la personnalité de Charles le Téméraire. N'est-ce pas la séparation de ses

domaines en deux groupes, distants de près de cent lieues, qui a entraîné ce prince, hautement conscient de ses devoirs, dans la politique d'unification avec toutes ses conséquences ? Ne serait-ce pas Jean le Bon – bonté est si souvent interprétée comme faiblesse en ce monde – qui a créé les conditions du drame en mariant son fils, le duc de Bourgogne, à l'héritière des Flandres ?

À cette question, notre sceau semble donner réponse. En plaçant sous le bras droit, armé de l'épée, les écus de la comté de Bourgogne et d'Artois et le lion redoutable de tant d'États du Nord, n'est-il pas écrit que, de Besançon au Zutphen, de Salins à Malines, le duc s'ouvrira un chemin et que deux blocs aussi puissants doivent s'unir ou disparaître ?



F 100 - Philippe le Hardi (1390) - 103 mm



F 101 – Marguerite de Flandres, son épouse (1385) - 32 mm



F 102 - Jean sans Peur (1405) - 94 mm



F 105 - Philippe le Bon, 1^{er} type (140) - 105 mm



F 107 et F 107 bis - Charles le Téméraire (1408) - 115 mm et 42 mm





St 30 - Charles le Téméraire, sceau secret (1467-1477) - 83 mm

